

Auguste Bain

1856 - 1916



Itinéraire d'un notable de Bois-Colombes

Exposition dans le hall de l'hôtel de ville
15 juin - 31 août 2005

SOMMAIRE

Retour sur la découverte de documents anciens, avenue Robert-Bain à Bois-Colombes	1
L'exposition	2
Auguste Bain (1856-1916) : Itinéraire d'un notable de Bois-Colombes	3
Les inventions d'Auguste Bain.	6
Le décès de Robert Bain et la construction de l'avenue	10
Les libéralités d'Auguste Bain envers la commune de Bois-Colombes	13
Conclusion	16

Remerciements

**Avant tout merci à M. Dussaux et M. Baldy pour leur aide et le prêt d'objets
et de documents pour cette exposition.**

**Merci également au Cercle généalogique de Colombes, Bois-Colombes,
La Garenne-Colombes et notamment à Messieurs Daudans,
Longueville et Trimbach pour leur collaboration.**

**Enfin merci au service Communication, au service Culturel (Espace Schiffers),
à la Médiathèque et au service Espaces Extérieurs de la ville de Bois-Colombes
pour leurs contributions.**

**Exposition et plaquette conçues par le service Archives-Documentation
de la ville de Bois-Colombes. Juin 2005.**

Retour sur la découverte de documents anciens, avenue Robert-Bain à Bois-Colombes

Nous sommes tous sensibles à la beauté du patrimoine architectural passé. Nous savons qu'au-delà du simple témoin du bâti d'une époque révolue, une foule de renseignements y reste associée. La nécessité de la conservation du patrimoine ancien communal n'est donc pas à démontrer, mais elle ne peut être garantie que par des travaux de restauration réguliers effectués par des professionnels en lien avec les services municipaux. Les portails de l'avenue Robert-Bain à Bois-Colombes, voie privée cédée à la commune en 1928, nécessitaient à ce titre, mais aussi pour des raisons de sécurité, une intervention. C'est ainsi que la société SIPS de Villiers-le-Bel (95), choisie pour la rénovation de l'ouvrage, a découvert au moment des travaux, début décembre 2004, une ampoule de verre contenant des documents manifestement anciens, scellée à l'intérieur de l'un des piliers du portail, côté rue Paul-Déroulède. L'ampoule a été malheureusement brisée mais le contenu nous a fait faire un bond de cent ans en arrière.

Le 17 mai 1904, le négociant-inventeur Auguste Bain, ancien conseiller municipal de Bois-Colombes, perd son fils Robert, âgé de 13 ans¹. Très affectée par cette disparition prématurée, la famille Bain, résidant au 10, rue Carnot à Bois-Colombes, ne peut se résoudre au deuil. Aussi, cherche-t-elle le moyen de donner un sens, s'il en est, à la perte de cet être cher. Elle le fera, notamment, à travers une œuvre rappelant le souvenir du jeune Robert : une donation faite à la ville de Bois-Colombes destinée à financer une bourse de voyage, "la bourse Robert-Bain", offerte annuellement à un élève méritant.

Au-delà de cette œuvre de générosité concrète, que d'aucuns à l'époque avaient pu juger trop ostensible de la part de notables, il y eut un geste moins rationnel dicté par cette épreuve terrible que représente la perte d'un enfant.

La famille - probablement le père - fait sceller en 1909, dans l'un des piliers du portail de l'avenue dédiée à leur enfant défunt, une ampoule de verre contenant divers documents. Ce sont ces documents que nous avons retrouvés, après un sommeil de près d'un siècle, à l'abri des regards des passants.

De quoi s'agit-il exactement ? D'un faire-part de décès à l'effigie du jeune Robert, d'une lettre manuscrite rappelant les clauses de la donation, de publicités vantant les produits et inventions Bain, mais aussi d'un modèle de ces fameux rasoirs représentés sur les publicités et qui ont fait la fortune d'Auguste Bain.

Pourquoi un tel geste ? Qu'était-il arrivé exactement au jeune Robert ? Qui était Auguste Bain ? Autant de questions qui restaient alors sans réponse.

¹ Le fait est rapporté dès 1946 par Léon Quénéhen dans son *Histoire de Bois-Colombes*, p. 164.

L'exposition

L'idée de l'organisation d'une exposition des documents et de l'objet découverts¹ a naturellement germé. Il fallait cependant essayer d'en savoir un peu plus sur l'histoire de la famille Bain. C'est alors qu'après la parution d'un article dans le Journal de Bois-Colombes, des descendants de la famille se sont manifestés : M. Dussaux et M. Baldy, arrière-arrière-petits-fils d'Auguste Bain.

M. Dussaux, qui a déjà réalisé la généalogie de sa famille et conserve de nombreuses archives familiales, s'est associé à l'organisation de l'exposition en nous fournissant de précieuses informations et en nous prêtant des documents et des objets supplémentaires.

Ainsi, cette exposition, qui mélange des documents d'archives municipales et d'origine privée, permet, d'une manière originale, de mettre en valeur le patrimoine historique de la ville à travers l'exemple singulier du parcours d'un notable — mais nous verrons qu'il faut nuancer ce qualificatif — qui eut une influence directe sur l'histoire de Bois-Colombes.

En réalité — et c'est ce qui nous motive ici — une fois retombée la curiosité suscitée par ce que nous pourrions appeler "le trésor de l'avenue Robert-Bain", la découverte évoque autre chose que la simple anecdote historique, elle nous transporte directement dans un univers passé et nous questionne intimement.

¹ Précisons que les documents et objets découverts tombent dans le domaine public au regard du Code civil (articles 716, 789 et 2262)

AUGUSTE BAIN, ITINÉRAIRE D'UN NOTABLE DE BOIS-COLOMBES

Auguste Pierre BAIN naît à Vinay en Isère, le 13 octobre 1856, dans une famille modeste. Intelligent et ambitieux, il décide de se rendre à Paris pour faire fortune. La chance lui sourit et dès 1878, à l'âge de 22 ans, il fonde la "Maison des inventions nouvelles". Ce commerce de coutellerie en tous genres, du rasoir à la tondeuse, se trouve à l'angle du boulevard des Italiens et de la rue Taitbout, à Paris (2^e arrondissement). Inventeur et fabricant, il a sa propre manufacture au 24, rue du Faubourg du Temple, près de la Place de la République, dans le 11^e arrondissement et dépose pas moins de 19 brevets d'invention.



*Le magasin
d'Auguste BAIN -
Sur le pas de la porte,
sa fille Juliette
et le gendre
de celle-ci,
André GIACOPUCCI
Photo prise en 1925
(Archives
M. Dussaux).*

Auguste Bain se marie à Paris le 8 décembre 1881 avec Cœlina Adèle GARREAUD, originaire de Paris et âgée de 25 ans. Ils ont ensemble quatre enfants :

- Juliette BAIN, née en 1882 et décédée à Colombes en 1949,
- Paul BAIN, né en 1885 et décédé à l'âge de huit mois,
- Renée BAIN, née en 1889 et décédée à Bois-Colombes en 1963,
- Robert BAIN, né en 1891 et décédé à Bois-Colombes le 17 mai 1904, à l'âge de treize ans.



*La famille Bain vers 1893.
(Archives M. Dussaux)*

Bien que possédant un appartement au-dessus de son magasin parisien, Auguste BAIN achète très vite des terrains à Bois-Colombes et fait construire en 1891, à l'âge de 35 ans, une maison bourgeoise appelée "Villa Beauséjour" située au 4 de la rue du Sentier (actuellement 4, rue Charles-Duflos). Après le percement de la rue Carnot, en 1899, l'entrée principale de la propriété est alors transférée au 10, rue Carnot.

Enrichi par ses activités de coutellerie, Auguste Bain fait l'acquisition d'autres terrains à Bois-Colombes, rue Guizot, rue des Carbonnets, rue des Aubépines... Ses nombreuses propriétés bâties ou non bâties en font ainsi un gros contribuable foncier de Bois-Colombes au début du siècle dernier.



*La "Villa Beauséjour", propriété d'Auguste BAIN au 4, rue du Sentier / 10, rue Carnot à Bois-Colombes.
Au premier plan, sur la photo de droite Auguste Bain dans son automobile.
Photo de gauche prise en 1892 - Photo de droite prise en 1910 (Archives M. Dussaux)*

Bien décidé à faire valoir ses droits, Auguste Bain se fait élire, en mai 1896, au premier conseil municipal de Bois-Colombes, après la séparation de la commune d'avec Colombes. Il intègre plusieurs commissions : les finances, l'éclairage et les bâtiments communaux. Réélu en 1900, sur la liste du Comité républicain progressiste emmenée par Auguste Moreau, il n'est pas en très bonne position et n'est nommé qu'à la commission des bâtiments communaux. Dès lors, il manifeste de plus en plus son opposition à la politique municipale du maire, Auguste Moreau. Déjà auteur, avec sept de ses collègues, d'une motion pour demander le dégrèvement de centimes additionnels, il signe une pétition adressée au préfet pour protester, entre autres, contre un projet d'emprunt de 700000 F de la municipalité pour effectuer des travaux. Des affiches hostiles au maire où apparaît, entre autres signataires, le nom d'Auguste Bain sont placardées en juin 1902 dans Bois-Colombes. Auguste Bain entre ainsi dans ce qu'Auguste Moreau qualifie alors de «minorité dont la perfidie et l'inconscience dépassent tout ce que l'on peut rêver» (délibération du Conseil municipal du 28 novembre 1902). Candidat en mai 1904, il n'est pas élu et ne se représente pas en 1908.

Après le décès de son fils Robert le 17 mai 1904, disparition qui le marque profondément, Auguste Bain reste néanmoins acteur de la vie municipale, mais cette fois en consacrant une partie de sa fortune aux œuvres sociales de la commune. Sa période créative d'inventeur étant derrière lui - il dépose son dernier brevet en avril 1905 – et son rêve de voir son affaire reprise par son dernier fils s'évanouissant, Auguste Bain tente alors de marquer Bois-Colombes de son empreinte. On le voit ainsi fournir, à travers une donation faite à la ville, le capital permettant l'institution d'une bourse de voyage offerte aux élèves Bois-Colombiens.

Auguste Bain favorise, également, la construction de la première crèche de Bois-Colombes. Surtout, il fait percer une avenue dédiée à son fils Robert, dont le nom est parvenu jusqu'à nous.

Au faîte d'une vie bien remplie, Auguste BAIN s'éteint dans sa "Villa Beauséjour" à Bois-Colombes, le 22 février 1916, à l'âge de 59 ans. Sa veuve, Coelina Bain lui survivra 19 ans. N'ayant pas d'héritier mâle, la direction de l'affaire de coutellerie et de rasoirs passe alors dans les mains des gendres de la famille puis de leurs descendants. L'activité, qui va à un moment changer d'adresse à Paris, pour la rue Marbeuf, est maintenue jusqu'à la fin des années 1960.

Les héritiers conserveront longtemps la demeure familiale de Bois-Colombes, au 10, rue Carnot, avant qu'elle ne soit revendue et détruite dans les années 1980. Il existe toujours aujourd'hui, rue Carnot, sur un mur de clôture, une plaque ancienne rappelant l'entrée de la "Villa Beauséjour", une de ces traces minuscules du passé qui, pour peu que l'on s'y intéresse, nous entraîne dans un autre temps.

Aujourd'hui, la plupart des descendants d'Auguste BAIN habitent toujours Bois-Colombes ou les communes environnantes.



*Auguste Bain en 1910.
(Archives M. Dussaux)*

Les inventions d'Auguste Bain

Auguste Bain, grâce à ses talents d'inventeur, dépose dix-neuf brevets et additions, entre 1880 et 1905.

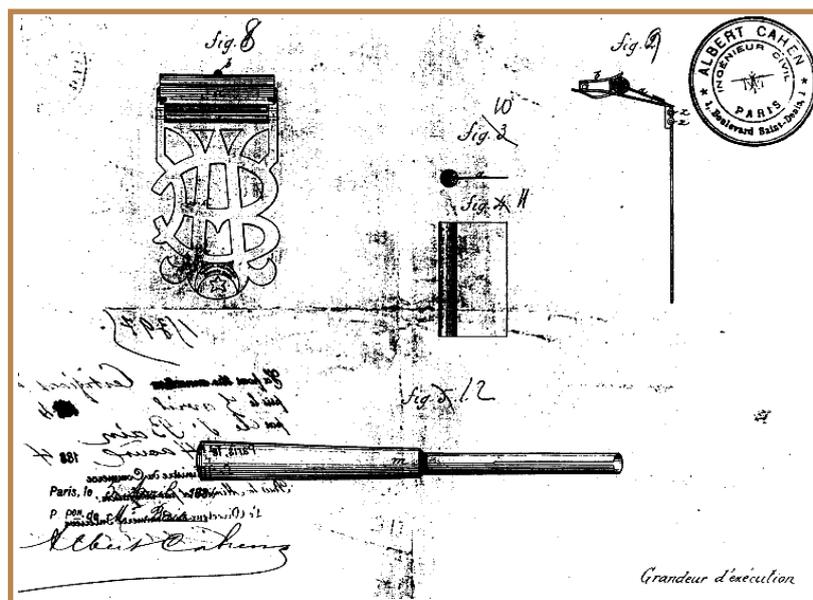
On peut classer ses inventions en trois familles :

1) Les inventions qui ont été un succès technique et commercial, à l'origine de sa fortune :

- Le rasoir mécanique, en 1880. Il comporte une lame amovible et remplace le "coupe-chou" en usage jusqu'alors,
- La "tondeuse humaine" en 1885 (c'est-à-dire, la tondeuse de coiffeur),
- La machine à aiguiser, repasser et affiler en 1894.



Les deux premiers modèles de rasoirs mécaniques inventés et fabriqués par A. Bain.
(Photos : Site Web Razorland)



Deuxième brevet sur le rasoir mécanique déposé par Auguste Bain.
Plan joint au certificat d'addition du 6 février 1885, pour le brevet N° 153975 du 27 février 1883.
(Archives INPI)

Auguste Bain est-il l'inventeur du rasoir mécanique ? L'histoire a davantage retenu l'Américain King Camp Gillette qui dépose un brevet d'invention le 15 novembre 1904 pour le rasoir de sûreté avec lame à double tranchant remplaçable et qui obtiendra le succès que l'on connaît. Pourtant le premier brevet délivré à Auguste Bain et à son associé Bonnet pour un système de rasoir mécanique à dégagement remonte au 9 juin 1880. Le système de lame amovible développé plus tard par Gillette est déjà présent sur les rasoirs Bain en 1880 et révolutionne la technique de rasage. La fréquentation assidue des barbiers armés de coupe-chou n'est dès lors plus une obligation, comme voulait nous en convaincre les publicités pour les produits Bain de l'époque. Néanmoins, les lames Gillette, d'une plus grande finesse, jetables et de faible coût, remporteront davantage l'adhésion des utilisateurs de rasoirs mécaniques et feront la renommée mondiale de la marque.



*Affiche présentant trois des inventions d'Auguste Bain.
(Archives M. Dussaux)*



Modèle de rasoir breveté A. Bain, découvert avenue Robert-Bain. (Archives municipales 92 Z 9)

Tract présentant le rasoir mécanique et la tondeuse humaine A. Bain, découvert avenue Robert-Bain. (Archives municipales 92 Z 5)

MAISON DES INVENTIONS NOUVELLES
PARIS - 2, RUE TAITBOUT, 2 - PARIS
(Angle du Boulevard des Italiens)

RASOIR MÉCANIQUE

A CYLINDRES
BREVETÉ S. G. D. G. EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER
MARQUE DE FABRIQUE **Prix exceptionnel**
ET MODÈLES DÉPOSÉS

A TITRE D'ESSAI
Modèle simple 2^{fr}. 50
Modèle supérieur à cylindres. 5^{fr}.

Cette précieuse invention, répandue aujourd'hui dans le monde entier, permet à chacun de se raser sans douleur ni coupures, et sans aucun apprentissage, fût-il manchot ou aveugle.

Grand CHOIX DE COUVERTURE en tous genres

NOUVEAU SÈCATEUR à ressort invisible PRIX : 4^{fr}.

Il s'agit d'un Brevet unique

RASOIRS, TONDEUSES, etc.

PLUS DE CORS AUX PIEDS !!!
Destruction immédiate et sans douleur des Cors, Durillons, Verrues et Calluses, par l'emploi du Pulvérisateur Gardiner, breveté s. g. d. g. Cette nouvelle invention supprime complètement l'emploi des Pommades et Onguents, ainsi que tous les produits connus jusqu'à ce jour.

TONDEUSE HUMAINE

Pour se couper les cheveux et la barbe soi-même, à la longueur désirable, et sans aucun apprentissage. Bénévolement aux maîtres de famille, aux maîtres de l'hygiène de leurs enfants, et accessible à tous par la modicité de son prix.

Petit modèle, pour la Barbe PRIX : 6^{fr} francs
Grand modèle, sans régulateur, pour les cheveux PRIX : 8^{fr}.

MANQUE DE FABRIQUE
A. BAIN
BREVETÉ S. G. D. G. EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Le célèbre inventeur de la tondeuse mécanique, dans le prix est de 2 50 et 5^{fr}.
Prix spéciaux, 50 cent.

NOTA
La Maison ne garantit que les articles portant un marque

PARIS - 2, RUE TAITBOUT, 2 - PARIS
(Angle du Boulevard des Italiens)

2) Les inventions qui ont été un succès technique, mais ont peu contribué à sa fortune :

L'Avenir de la Coutellerie
N° 1. REVUE TRIMESTRIELLE DES INVENTIONS NOUVELLES 7^e Année 1902.

USINE A VAPEUR **AVIS Important**

L'AVENIR de la COU-
TELLERIE. Organe des
Inventions nouvelles, fon-
dé par M. Auguste
BAIN, a pour but de
faire connaître à sa nom-
breuse Clientèle les der-
nières créations ayant trait
à cette industrie.

Pour recevoir gratui-
tement cette Revue d'Ar-
ticles brevetés, il suffit
d'envoyer son adresse à
l'Usine.

TÉLÉPHONE
237-11
Paris-Province

AUGUSTE BAIN
INVENTEUR-FABRICANT, BREVETÉ S. G. D. G. EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER
24, Rue du Faubourg-du-Temple, 24, PARIS
Près la Place de la République (11^e Arrondissement)

L'IDÉAL COUPE-ŒUF BAIN

BREVETÉ S. G. D. G. (Dernière invention de la Maison)

Cette nouvelle invention n'est appelée à rendre de grands services. En effet, quelle difficulté n'éprouve-t-on pas pour découper l'orifice d'un œuf à la coque ? Les tous systèmes connus jusqu'à ce jour, aucun n'avait pu donner de résultats satisfaisants. L'Idéal Coupe-Œuf vient de résoudre tout ce qu'on pouvait désirer. Pour enlever l'orifice de l'œuf, il suffit, pour armer la lame-serpente de l'appareil coupe-œuf, de la ramener en arrière au moyen du bouton placé à l'extrémité de la lame; puis, lorsque l'œuf est dans le coquetier, appliquer l'orifice de l'appareil sur l'œuf en faisant une légère pression, appuyer ensuite au moyen de l'index sur le petit bouton qui fait déclancher la lame et l'œuf est coupé net à la hauteur désirable, sans que la partie coupée soit éjectée ou brisée, comme cela arrive toujours lorsqu'on se casse au moyen du couteau.

En résumé, l'Idéal Coupe-Œuf est une petite pellicule qui découpe nettement et sans aucun danger (même pour les enfants) auxquels il peut être confié. Sa place est réservée sur toutes les tables et son prix très minime le rend accessible à tous. Cet appareil est tout en acier nickelé absolument inoxydable et de plus inusable.

De 1 à 12, modèle nickelé... la pièce... 3 fr.
De 1 à 12, modèle argenté... 4 fr.

Avis : Pour faciliter notre nombreuse Clientèle, tous les articles du présent Tarif sont livrés par pièce au prix de la douzaine. Les articles marqués d'un * (astérisque) peuvent être expédiés par poste recommandée; il suffit d'ajouter au prix des objets indiqués 35 centimes pour le port. Les autres articles telles que Tondeuses cheveux ou tout autre accessoire dont le poids dépasse 850 gr. sont envoyés en colis postal; pour ces articles, ajouter en sus des prix 60 centimes pour le colis postal en gare et 85 centimes pour le recevoir à domicile. Toutes les commandes doivent être accompagnées d'un mandat-poste du montant de la commande. Tous les envois sont faits par retour du courrier; pour éviter tout retard, prière à nos clients d'indiquer leur adresse très lisiblement et la serrer la plus rapprochée. Toutes les demandes et correspondances doivent être adressées à l'Usine, à M. BAIN, fabricant, 24, Faubourg du Temple, Paris. Les envois contre remboursement augmentent les frais de 60 centimes en plus.

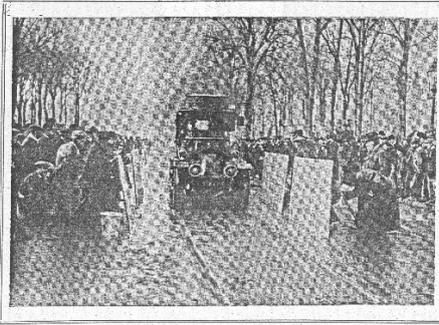
- Le relève pantalon mécanique en 1881 (dispositif empêchant le bas du pantalon d'être sali par la boue),
- Le coupe-œuf en 1902,
- La pince de suspension en 1902 (dispositif de relevage d'une jupe de femme sur le côté).

L'avenir de la Coutellerie, Revue trimestrielle des inventions nouvelles, fondée par A. Bain. 1902. Découvert avenue Robert-Bain. (Archives municipales 92 Z 7)

3) Les inventions qui n'ont pas eu le succès espéré :

- Le pneu pare-boue (dispositif limitant la projection de boue par les roues des voitures),
- Le dispositif absorbeur de choc, appelé "Protector Robert" en 1905 (pare-chocs avant de voiture, monté sur pistons, reculant sous le choc et actionnant les freins du véhicule).

Plus d'éclaboussures par les Automobiles !
INVENTION NOUVELLE



Avec l'IDÉAL PNEU PARE BOUE l'esthétique des voitures n'est nullement changée — Pas de montage ni démontage à faire — Pas d'entretien Pas de poids ni d'appareils encombrants à transporter

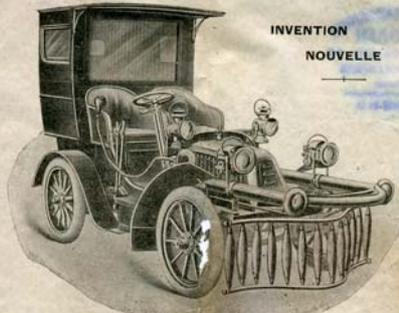
L'IDÉAL PNEU PARE BOUE est le seul ne se démontant pas — Pas d'appareils à remplacer Pas d'usure — Ce dispositif est le seul qui puisse être établi à peu de frais faisant partie du pneu

L'IDÉAL PNEU PARE BOUE
BREVETÉ S.G.D.G. EN FRANCE & A L'ÉTRANGER
A. BAIN, 10, Rue Carnot, à BOIS-COLOMBES (Seine) — (Téléphone : N° 11)

Depuis longtemps les pouvoirs publics se sont émus des réclamations des piétons et des commerçants contre les éclaboussures de boue causées par les automobiles, autobus et autres véhicules. Aujourd'hui, la question du pare boue est à l'ordre du jour : **Monsieur le Préfet de police vient de rendre une ordonnance autorisant les agents à verbaliser contre les propriétaires de véhicules occasionnant des éclaboussures de boue.** Chaque propriétaire d'automobile a le devoir de se mettre à l'abri de toutes contraventions et vexations en demandant à son fournisseur « l'Idéal Pneumatique Pare Boue » lequel a donné des résultats surprenants au Concours de l'Automobile-Club de Versailles, qui a eu lieu les 2 et 3 novembre 1912 et qui a obtenu une Médaille pour les résultats acquis. Le cliché ci-dessus représente la limonine du poids de 2.600 kilos qui a passé deux fois devant les ferras à une vitesse de 33 kilomètres, munie de « l'Idéal Pneu Pare Boue » lequel n'a donné presque aucune trace d'éclaboussure. Chaque fabricant de Pneumatiques n'hésitera pas à obtenir la licence et à apporter à sa fabrication cette amélioration pour satisfaire sa clientèle et en même temps donner satisfaction au public. « l'Idéal Pneu Pare Boue » a l'avantage de faire corps avec la pneumatique et évite ainsi aux chauffeurs le montage et le démontage toujours pénibles en cours de route. Ce dispositif pare boue consiste en une rigole concave prise dans le pneu même et il a pour effet de retenir la boue au lieu de la lancer extérieurement. NOTA : Ce dispositif de pare boue peut être appliqué sur les enveloppes usagées et à peu de frais. BREVET & LICENCE A VENDRE S'adresser : A. BAIN, inventeur, 10, Rue Carnot, BOIS-COLOMBES (Seine) Tél. N° 11

Tract publicitaire présentant l'invention "L'idéal pneu pare boue". (Archive M. Dussaux)

RÉVOLUTION dans le SPORT de l'AUTOMOBILE



Plus de Personnes écrasées PLUS DE VÉHICULES RENVERSÉS Plus de Panaches mortels

INVENTION NOUVELLE Les dispositifs des Tampons-Freins débrayeurs à air comprimé donnent un amortissement de plus de 80% contre tout choc

Automobile munie des Dispositifs Tampons-Freins Débrayeurs "PROTECTOR ROBERT" système A. BAIN
BREVETÉ S. G. D. G. en France et à l'Étranger
PARIS — 9, Boulevard des Italiens 9. — PARIS

Le Sport d'Automobile qui chaque jour se développe de plus en plus, et dont on cherche toujours à augmenter la vitesse, fait beaucoup de victimes. Par l'application de cette nouvelle invention s'adaptant à tous les modèles d'automobiles, on évitera les graves accidents qui se produisent tous les jours dont l'énumération serait trop longue à décrire. La gravure ci-dessus fera d'ailleurs bien comprendre les avantages de ce système.

- 1° Le " Protector Robert " placé à l'avant de la voiture, à la forme d'un fer à cheval composé de cylindres pivotants qui ont pour effet de renvoyer à droite et à gauche le corps ou obstacle que l'on a rencontré. Ce dispositif empêche tout obstacle de passer sous le véhicule.
- 2° Les " Tampons-Freins-Débrayeurs " à air comprimé, sont de puissants amortisseurs, de chocs, fonctionnant mécaniquement sans le concours du chauffeur et seulement en cas de danger, sans supprimer aucun des organes de la voiture ; son application, en plus d'une sécurité absolue, donne un cachet particulier au véhicule.

Ces dispositifs sont applicables à toute traction mécanique. Chacun d'eux peut être livré séparément au gré de l'acheteur, étant chacun l'objet d'un but déterminé spécialement, et absolument indépendant de l'autre. Ainsi, nous pourrions livrer les " Tampons-Freins-Débrayeurs " aux clients désireux d'éviter le bris de leurs voitures, phares, etc., (très coûteux à réparer) ; ces tampons ayant pour effet d'arrêter instantanément la voiture au premier choc, quelle que soit sa violence et sa vitesse ; grâce à un jeu solide et ingénieux de leviers, et liés, sous les tampons et faisant corps avec eux, de manière qu'en cas de choc, en rentrant, ils coupent l'allumage et bloquent les freins pendant que les tampons par le même mouvement, rentrent dans les cylindres et en chassent l'air avec plus ou moins de force, selon que le réglage de son échappement a été plus ou moins grand, et amortit de ce coup d'au moins 80% la violence du choc reçu ou provoqué. Les prix de ces dispositifs varient suivant le modèle et la force de la voiture que l'on possède.

Pour voir l'application et le fonctionnement sur automobile s'adresser : Bureau des Commandes et Renseignements A. BAIN, 9, Boulevard des Italiens, 9, PARIS

Tract publicitaire présentant le dispositif absorbeur de choc "Protector Robert", découvert avenue Robert-Bain. (Archives municipales 92 Z 8)

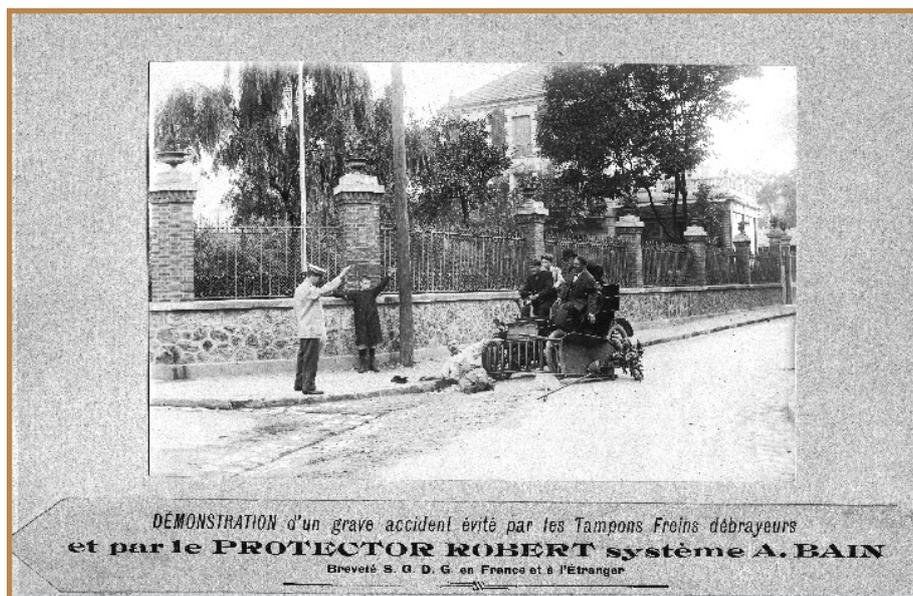


Image publicitaire vantant les mérites du système "Protector Robert". (Archives M. Dussaux)

Le décès de Robert Bain et la construction de l'avenue



Robert Bain assis sur la colonne du jardin de la "Villa Beauséjour". 1904.
(Archives M.Dussaux)

Robert Auguste Charles Bain, naît à Paris (9^e arrondissement) le 28 février 1891. C'est le deuxième garçon de la famille, après Auguste Paul Roméo, qui était né en 1885, mais n'avait pas survécu un an. Robert se trouve donc être le seul héritier mâle de la famille.

Promis à un bel avenir grâce à la société de son père, Robert est d'un tempérament joyeux. On le voit poser en 1904 sur une colonne¹ dans le jardin de la "Villa Beauséjour", la demeure familiale des Bain. Robert semble faire l'objet de toute l'attention de ses parents. Malheureusement, à l'âge de 13 ans, il développe une infection due à un abcès dentaire, qui, mal soignée — les antibiotiques ne sont pas encore inventés — dégénère en septicémie. Le jeune Robert ne s'en remet pas et décède le 17 mai 1904, à Bois-Colombes, dans la maison de ses parents "Villa Beauséjour".

A la mort de ce deuxième fils, Auguste Bain et son épouse Coëlina ont 48 ans. Il n'est plus question pour eux d'envisager d'avoir un autre garçon et dans la société encore très patriarcale de l'époque, il est impossible que leurs filles mariées puissent reprendre directement l'affaire. C'est donc Ismaël Aimé Binet, époux de Juliette, l'aînée des filles Bain, qui prendra les rênes de l'entreprise à la mort d'Auguste Bain en 1916.

Nous comprenons mieux alors le désarroi d'Auguste Bain, ce provincial d'origine modeste, "monté à Paris" et qui a forgé sa réussite à la force de ses inventions. Au-delà de la perte d'un être cher, c'est toute une construction sociale qui vacille. Robert était le seul susceptible de faire vivre le nom désormais reconnu de Bain. Le rêve semble brisé mais Auguste Bain, loin de désarmer, décide de faire percer une avenue entre la rue des Carbonnets et la rue du Sentier, sur l'une de ses nombreuses propriétés foncières à Bois-Colombes.

Cette nouvelle avenue portera le nom de Robert Bain. Achevée en 1909, ses deux extrémités sont fermées à l'identique par une grille ornementale comportant une porte à double battant en fer forgé, surmontée d'une arcade du même métal subtilement travaillé et d'un médaillon à double face représentant le portrait du jeune Robert Bain.



Faire-part de décès de Robert-Bain. 1904.
Découvert avenue Robert-Bain.
(Archives municipales 92 Z 2)

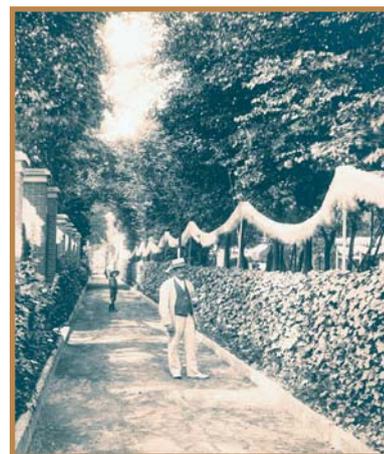
¹ On peut toujours observer, avec discrétion, cette colonne à l'angle des rues Charles-Duflos et Carnot, dans le jardin de la résidence actuelle construite à l'emplacement de la «villa Beauséjour»

Dans un bandeau inférieur, on peut lire en grandes lettres blanches : "Avenue Robert Bain". Au sommet de chacun des piliers du portail est disposée une sculpture représentant l'enfant dans une attitude détachée. Ces statues¹ ont été réalisées par un sculpteur spécialiste de l'art funéraire, Pierre Vaudrey (1873-1951), qui a longtemps œuvré au cimetière du Père Lachaise à Paris. La famille Bain lui avait d'ailleurs déjà commandé la décoration de la chapelle funéraire² familiale située dans la grande nécropole parisienne et représentant, là aussi, l'enfant avec un chien assis à ses cotés, de même que la réalisation d'un buste exposé au Salon des Artistes Français de 1908 (voir plus bas et l'article du *Journal de Bois-Colombes* n° 11, mai 1997).

L'avenue Robert-Bain reste la propriété de la famille Bain jusqu'à ce que la veuve d'Auguste Bain décide de la céder gratuitement à la ville en 1928 (délibération du 8 mars 1928).



*Portail d'entrée de l'avenue Robert-Bain
(côté rue Charles-Duflos).
Photo prise vers 1910. (Archives M. Dussaux)*



*Auguste Bain, debout
dans l'avenue Robert-Bain
à Bois-Colombes. Photo
probablement prise en 1909,
lors de l'inauguration
de l'avenue.
(Archives M. Dussaux)*



*Le portail de l'avenue Robert-Bain,
côté rue Paul-Déroulède. Photo prise
en 2004, avant les travaux de rénovation
des portails. Seules les statues surmontant
les piliers soutenant les grilles du portail
représentent Robert Bain.
La troisième sur la droite est une copie
d'une œuvre de Michel-Ange.
(Photo : Services des Espaces
extérieurs/ Services Techniques
de la ville de Bois-Colombes)*

¹ Seules les statues surmontant les piliers soutenant les grilles des portails représentent Robert Bain. Les autres statues, sur les piliers latéraux, sont des copies d'une œuvre de Michel-Ange (Chapelle funéraire des Médicis à San Lorenzo, Florence - Italie).

² Concession acquise dans la division 93 par Auguste Bain, le 19 juillet 1904 et toujours propriété des descendants Bain.

La volonté de la famille d'ancrer le souvenir de Robert Bain dans l'espace public ne s'arrête pas là. En effet, l'un des vitraux de l'église Notre-Dame de Bon-Secours de Bois-Colombes, toujours visible aujourd'hui, est offert en 1904 par la sœur de Robert, Renée (deuxième vitrail sur la gauche en entrant dans l'église, réalisé par D. Terpent). On peut y voir un enfant, dont le visage auréolé évoque sans conteste celui du jeune Robert, debout sur la gauche aux côtés d'autres saints personnages. Dans un autre registre, on mentionnera également la dernière invention d'Auguste Bain, en 1905, le "Protector Robert" (voir plus haut), qui nous rappelle, elle aussi, le souvenir de l'enfant.

Buste de Robert Bain réalisé par le sculpteur Pierre Vaudrey¹, exposé au salon des artistes français de 1908. (cliché Josette Jacquin-Philippe, Archives municipales 3 Fi 276)



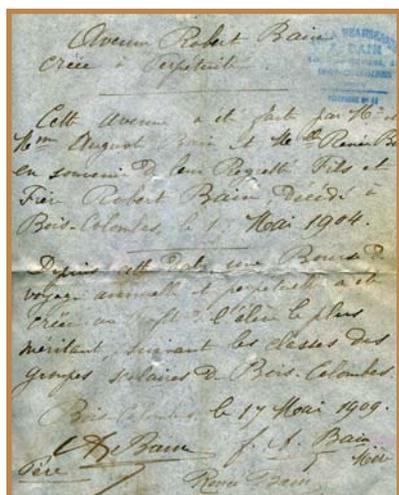
Chapelle Bain, cimetière du Père-Lachaise – 93^e division. (cliché Josette Jacquin-Philippe, Archives municipales 3 Fi 276)

Est-ce seulement la douleur qui a fait agir Auguste Bain et sa famille de telle sorte que certains de leurs contemporains ont pu les accuser d'ostentation ? Le deuil d'un enfant ne devrait-il pas rester l'affliction suprême confinée à la sphère privée ? Pourtant, comment surmonter un tel drame sinon en partageant sa peine ? De telles questions dépassent bien entendu notre sujet. Nous sommes au début du XX^e siècle, les considérations sont autres. Gardons à l'esprit les modestes origines d'Auguste Bain : en réalité, confronté au destin, sa fortune lui a permis d'assurer, autrement que par la filiation, la pérennité de son nom. Cela devait inévitablement lui attirer les critiques. Reste les donations faites à la ville de Bois-Colombes par Auguste Bain et sa femme. Il y a là, assurément, quoi qu'en aient pensé certains édiles de l'époque, une œuvre de générosité dénuée d'arrière-pensée.

¹ Ce buste est conservé par la famille du sculpteur.

Les libéralités d'Auguste Bain envers la commune de Bois-Colombes

Après le décès de leur fils Robert, deux importantes donations en faveur de l'enfance sont faites à la ville de Bois-Colombes par Auguste Bain et sa femme, Coelina. La première consiste en une donation destinée à financer une bourse de voyage offerte annuellement à l'élève le plus méritant de l'école communale de garçons, rue Guizot, dirigée par M. Wargny, dont Robert Bain avait été l'élève. Une proposition est faite par les époux Bain dès le 10 juin 1904 (courrier d'A. Bain à M. Wargny repris dans la délibération du 20 juillet 1904), qui consiste en la donation d'une somme de 5000 francs pour l'achat d'un titre de rente de 3% sur l'État, dont les arrérages devaient financer la bourse de voyage, appelée "Prix Robert-Bain". A charge pour l'enfant désigné pour le prix, parmi les élèves de 12 à 14 ans (Robert avait 13 ans quand il est décédé) et les fils «d'ouvriers ou d'employés de gain modeste», de se rendre dans les huit jours au cimetière du Père-Lachaise, au caveau de la famille Bain, et d'y déposer une gerbe de fleurs blanches liées par un ruban sur lequel serait écrit : "X, à la mémoire de Robert Bain".



Lettre manuscrite, signée par les parents de Robert Bain, rappelant le contexte de création de l'avenue Robert Bain et la fondation de la bourse de voyage. 17 mai 1909. Découverte avenue Robert-Bain en décembre 2004. (Archives municipales 92 Z 1)

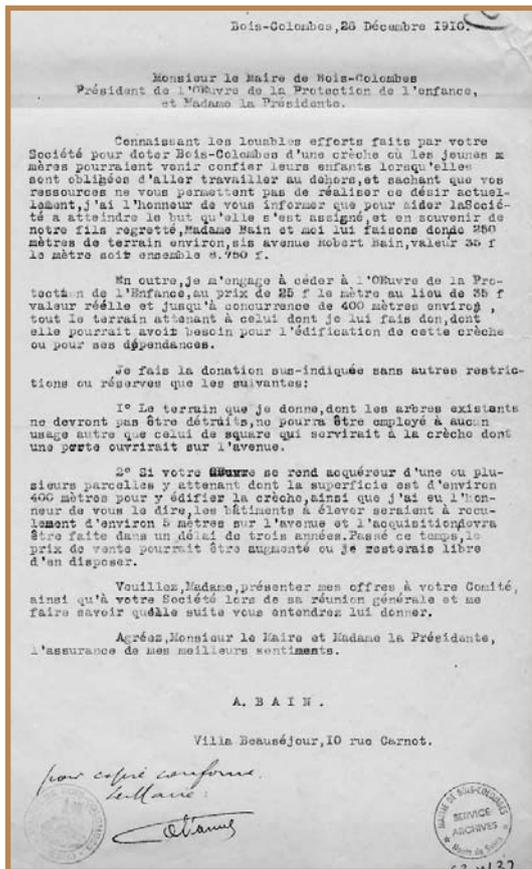
Majoritairement favorable au projet, les conditions émises par Auguste Bain et sa femme rendent néanmoins le Conseil prudent. Certaines réticences proviennent notamment d'éventuels frais pour la commune que pourrait occasionner l'organisation du prix et surtout d'une clause prévoyant de faire une publicité adéquate au "Prix Robert-Bain" auprès de la population de Bois-Colombes, afin de stimuler les enfants au travail «*excités par les recommandations que leurs parents pourraient leur adresser*» (courrier d'A. Bain au Maire du 18 février 1905 repris dans la délibération du 18 février 1905). Pour certains conseillers, accéder à une telle demande consisterait à faire de la publicité gratuite pour Auguste Bain (délibération du 24 mai 1905). Le Conseil réserve donc sa décision définitive d'acceptation du don jusqu'à ce qu'un acte de donation dressé par un notaire leur soit soumis et dans la mesure où la donation ne pourra en aucun cas être onéreuse pour la ville.

Le prix est néanmoins distribué, sans "estampille officielle", dès 1904, par M. Wargny, directeur de l'école de la rue Guizot¹. Le premier élève à en bénéficier est un certain Didelet. Il part pour les montagnes du Dauphiné pendant l'été 1904 et le voyage est une réussite. D'autres suivront, mais il faudra attendre la mort d'Auguste Bain

en février 1916 pour que la commune accepte définitivement le "legs Bain", établi par testament daté du 25 janvier 1912 (délibération du 13 juin 1917), et ouvre un crédit pour achat de rente (délibération du 28 mai 1920).

¹ L'école de la rue Guizot devient groupe Paul-Bert, du nom du ministre de l'Instruction publique, ardent défenseur des réformes de Jules Ferry, par délibération du Conseil municipal du 24 mai 1905.

La participation de la famille Bain à la fondation d'une crèche est acceptée plus facilement par le Conseil municipal. En effet, depuis sa naissance, en 1896, Bois-Colombes manque, faute de moyens suffisants, d'une structure d'accueil adaptée pour les enfants en bas âge dont les parents travaillent et la donation¹ faite à l'Œuvre de la Protection de l'Enfance par la famille Bain en décembre 1910 est alors la bienvenue. L'Œuvre de la Protection de l'enfance, qui devient municipale en 1911 (délibération du 28 juillet 1911), se voit donc chargée d'édifier une crèche sur les terrains jouxtant l'avenue Robert-Bain, dont une partie est donnée et l'autre cédée à des conditions avantageuses par la famille Bain.



Copie de la lettre adressée par A. Bain à l'Œuvre de la Protection de l'Enfance. 28 décembre 1910. (Archives municipales 63 W 32)

Les plans de la crèche sont dressés par l'architecte V. Dolleans, dès 1912, mais le projet, interrompu en raison de la guerre, n'est repris qu'en 1924. Bien que la situation de l'avenue Robert-Bain dans le quartier aisé du centre-ville ne soit pas la meilleure pour les mères travailleuses des autres quartiers, Auguste Bain avait insisté, dans son acte de donation, pour que le terrain donné ne serve pas à autre chose que la construction d'une crèche. Le choix de l'emplacement se trouve donc conditionné et la crèche, d'une capacité de 25 places, ouvre bien ses portes au 5, avenue Robert-Bain, en décembre 1927.

Les bambins y sont accueillis dans de bonnes conditions mais, très vite, les frais d'exploitation grèvent le budget de l'établissement qui ne connaît pas la fréquentation escomptée. Transformé en maternité en 1944, celle-ci subit les mêmes difficultés financières et le bâtiment se mue en jardin d'enfants, en 1954.

A partir de 1982, l'affectation change de nouveau : deux classes annexes de l'école maternelle Paul-Bert occupent désormais les locaux de l'ancienne crèche. Cependant, après la modification de la carte scolaire, les classes finiront par fermer et c'est un projet de jardin d'enfants qui revoit alors le jour en 1999 (délibération du 6 juin 1999). Les enfants qui n'ont pas encore l'âge d'être scolarisés le fréquentent toujours aujourd'hui.

Même si la vocation originelle de la crèche ne devait normalement pas évoluer, l'esprit de la donation Bain en faveur de l'enfance aura tout de même été préservé pendant toutes ces années.

¹ Don de 210 mètres de terrain d'une valeur de 35 F le mètre et cession du reste à 25 F le mètre jusqu'à concurrence de 400 mètres (délibération du 24 mars 1911).

Quant à la bourse de voyage, elle continuera d'être attribuée annuellement à un élève méritant de l'école Paul-Bert, jusqu'à ce que la dépréciation de la monnaie ne permette plus d'en financer le coût en raison de la modicité des arrérages de la rente. Le capital de celle-ci est donc racheté par la commune en 1959 et sert à financer, grâce à l'apport d'autres donations, un nouveau titre de rente (délibération du 8 décembre 1959). La "Bourse de voyage Robert-Bain" n'est plus. Mais là encore, son principe est sauvegardé puisque le produit de la nouvelle rente doit servir à l'octroi d'un livret de caisse d'épargne ou de deux livres de prix aux élèves méritants des écoles publiques de Bois-Colombes.

Même si l'émulation ne préside plus aujourd'hui à la distribution des récompenses, les élèves de l'école Paul-Bert continuent de recevoir, à la fin de leur cycle élémentaire, un livre (dictionnaire, atlas,...), comme un lointain écho au prix Robert-Bain.



*Le jardin d'enfants de l'avenue Robert-Bain.
Années 1970. (Archives municipales 3 Fi 191)*

Les contours du portrait d'Auguste Bain, ce personnage quasi inconnu avant la découverte faite dans l'avenue Robert-Bain, se dessinent beaucoup mieux aujourd'hui. Son parcours, s'il n'a rien de véritablement atypique, est touchant car l'on peut justement s'y identifier. Aussi, la définition classique du notable donnée par le sociologue Max Weber : «Celui que sa situation économique autorise à exercer des charges électives et qui, en outre, parvient à convertir l'estime sociale dont il jouit en position de pouvoir», ne convient-elle qu'imparfaitement à Auguste Bain.

Si son aisance financière a pu effectivement faciliter son élection au Conseil municipal de Bois-Colombes, il n'y a jamais occupé de poste-clé. Ce qui caractérise véritablement Auguste Bain, provincial de modeste origine, c'est sa volonté de réussir grâce à ses inventions, et par delà le drame familial qui compromet sa postérité, sa détermination à faire vivre son nom.

Ainsi, les démonstrations de richesse de l'inventeur, jugées ostentatoires par certains de

ses contemporains, nous apparaissent plus symptomatiques de l'impuissance face au destin que criantes de vanité. En témoignent ces documents, tracts publicitaires et objet que nous avons retrouvés dans l'ampoule de verre scellée par la famille dans le pilier du portail de l'avenue Robert-Bain.

Rien de fanfaronnant dans cet acte de la plus pure intimité.

"Respectez la volonté des morts" peut-on d'ailleurs lire sur un billet.

A l'instar de certaines coutumes anciennes, où on livrait ses plus douloureux secrets aux cavités des arbres ou des murs, que l'on prenait soin ensuite de reboucher définitivement¹, Auguste Bain et sa famille, en enfermant ces sortes "d'instantanés" de vie et de peine, avaient probablement la volonté de refermer la plaie ouverte par la dis-

parition du jeune Robert.

Reste, un message douloureux, mais aussi, pourquoi pas, plein d'espoir, comme une sorte de bouteille à la mer du passé voguant jusqu'à nous.



¹ On peut voir une illustration de ce genre de coutume dans le film *In the mood for love*, du cinéaste d'origine chinoise Won Kar-Wai, réalisé en 2000 et primé à Cannes. Dans la scène finale, le héros confie un secret, trop lourd à porter, à une cavité d'un mur du magnifique temple d'Angkor (*Angkor Vat*) au Cambodge.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Ouvrage :

Léon Quénéhen, *Histoire de Bois-Colombes*, Le Livre d'Histoire, Paris, éd. 2003 (1ère éd. 1946), 212 p.

Sources :

Archives familiales de Messieurs Michel Dussaux et René Baldy (documents iconographiques, commentaires généraux et notice biographique).

Archives de l'Institut National de la Propriété Industrielle (brevets).

Archives municipales de Bois-Colombes (registres des délibérations du Conseil municipal ; matrices cadastrales 1899-1910 ; sous-série 92 Z ; cotes : 3 Fi 191 , 3 Fi 276, 7 W 51, 63 W 32, 154 W 8).

Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, département des Hauts-de-Seine, Bois-Colombes, 1994.

Journal de Bois-Colombes, n°11, mai 1997 et n°19, oct. 1998.

Photographies du service Communication.

Photographies du service des Espaces extérieurs de Bois-Colombes.

Le Régnicole, lettre d'information de l'association " Les Amis de Pierre Vaudrey ", n° 3, oct. 1997.

Site Web Razorland : <http://razorland55.free.fr/history.htm> (photographies de rasoirs).

Site Web prodimarque : http://www.prodimarques.com/sagas_marques/gillette/gillette.php (histoire de Gillette).



Service Archives-Documentation de la ville de Bois-Colombes

NB : Cette plaquette traite exclusivement de l'histoire d'Auguste Bain et ne reprend pas intégralement le contenu de l'exposition qui évoque également la richesse du travail généalogique et l'intervention de la ville pour la préservation de son patrimoine.